

N°DELB-20240068

Date de la convocation : 28 mai 2024

Publication sur le site internet le : 7 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 24 Votants : 37 Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI TROIS JUIN, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, LE BOUETTE Maryse, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à M. LEJEUNE, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. TIERCE qui a donné pouvoir à M. LERMECHAIN, M. AMIOT qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. DA SILVA, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. DODELIN, Mme LEMONNIER qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MULET qui a donné pouvoir à Mme CRESSON, M. TOCQUEVILLE qui a donné pouvoir à M. GRESSENT

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Technique – Budget Eau - Convention FREE Château d'eau 2000 m3 Barentin

La société Free a souhaité aménager une antenne et ses équipements sur le château d'eau de 2000 m3 de Barentin (Malsaise). Elle a sur ce site pu bénéficier du départ de SFR et récupérer le bâtiment désaffecté de cette société. Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention avec FREE.

La nouvelle convention jointe en annexe a été mise au point par comparaison avec les autres conventions actives et en proposant un tarif de droit d'occupation équivalent. La convention prévoit un tarif de 7 000 € annuel avec une évolution annuelle de + 2 %. La convention reste tripartite avec Veolia qui intervient pour donner les accès au château d'eau. L'indemnité de Veolia est inchangée par rapport aux autres conventions.

Cette convention prévoit en plus un droit d'occupation surcoté à 12 000 € la première année pour le droit de réutilisation du bâtiment SFR désaffecté.

Vu l'avis favorable de la commission Cycle de l'eau du 13 février 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Considérant les éléments ci-dessus et la poursuite des engagements précédents avec les gestionnaires de réseau Telecom ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

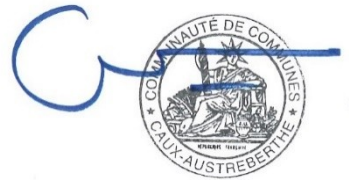
Article 1^{er} : d'approuver le projet de convention FREE, ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette nouvelle convention et tous les actes qui y sont liés.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux éventuelles opérations comptables de régularisation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.